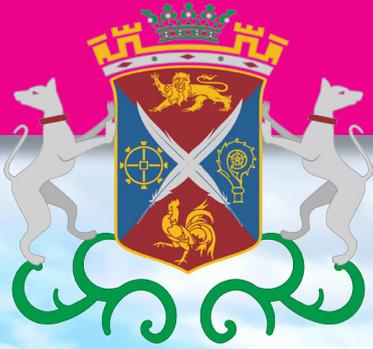


# LETTRE AUX HABITANTS

# N°55

Janvier 2023



# COMMUNE DE CROISY-SUR-EURE

[www.croisy-sur-eure.fr](http://www.croisy-sur-eure.fr)



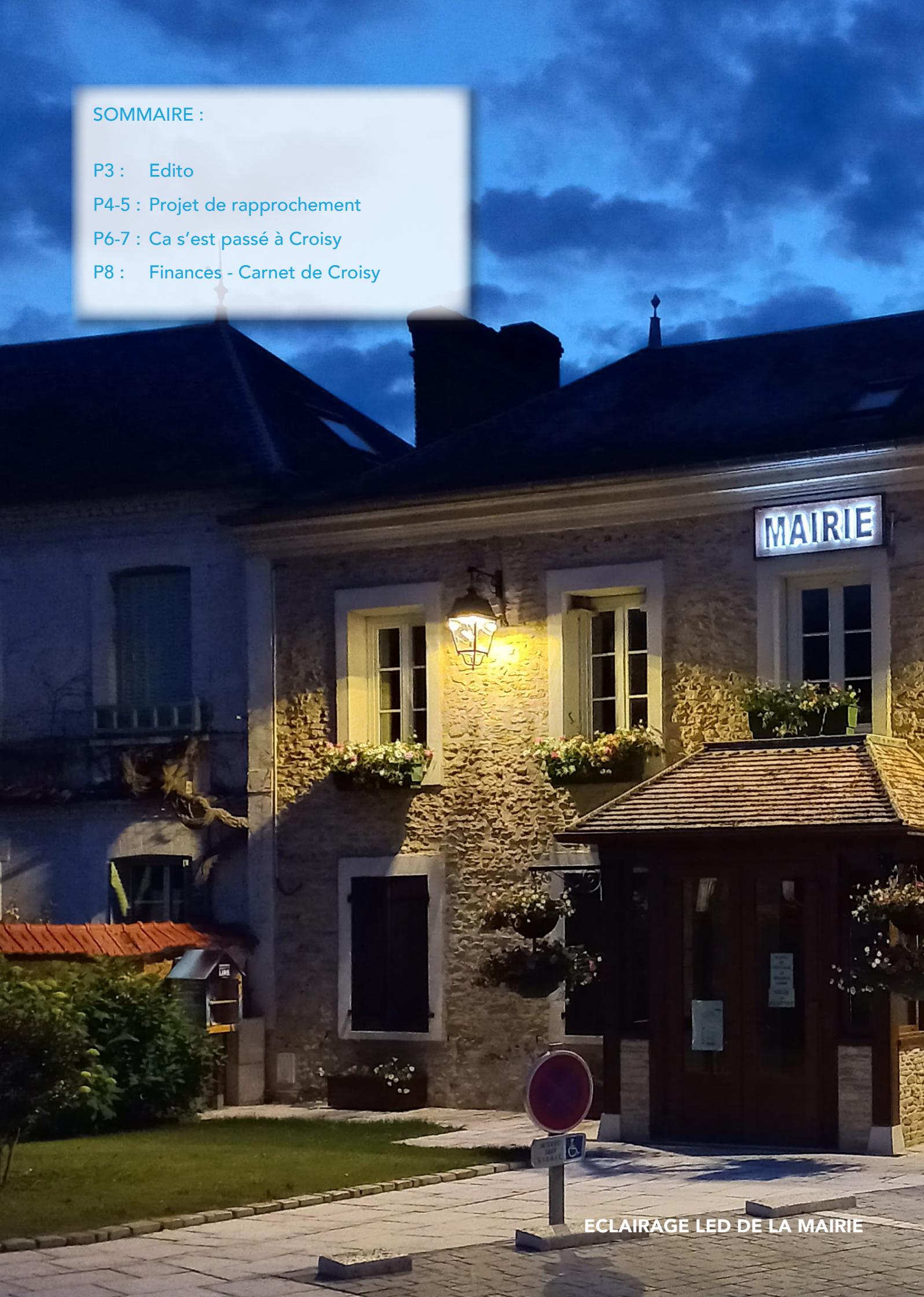
SOMMAIRE :

P3 : Edito

P4-5 : Projet de rapprochement

P6-7 : Ca s'est passé à Croisy

P8 : Finances - Carnet de Croisy



# LE MOT DU MAIRE



Chers Croisillons, Croisillonnes.....

Tant de choses se sont passées depuis la lettre n°54 de juin 2022.

Le printemps s'est enchaîné avec des périodes de canicules avec des pointes de chaleur importantes. J'espère que vous n'en avez pas trop souffert. La sécheresse ne nous a pas épargné et nos pelouses ont été beaucoup éprouvées. Côté entretien de la commune, Cédric et Kevin ont réussi à maintenir les massifs, les suspentes et les jardinières en bonne forme. Kevin nous a quitté en septembre, suite à la fin de son contrat et Cédric se retrouve seul. Heureusement que nous arrivons en période d'hiver où les travaux d'entretien deviennent moins importants.

Côté administratif, les réunions se sont enchaînées à grande vitesse : commissions, réunions des délégués, réunions des syndicats, réunions budgétaires, parlement des maires, c'est environ une réunion par semaine en moyenne à des horaires tardifs. Les charges administratives deviennent également de plus en plus importantes, en particulier en finances et en urbanisme. Notre secrétaire ne s'en sort pas trop mal, avec une résilience à toute épreuve.

Les travaux principaux dans la commune ont porté sur le changement des lampes d'éclairage public par des lampes LEDS. Le résultat est satisfaisant et surtout la conséquence a été les économies d'énergie avec une consommation diminuée de 50%.

Dans cette lettre, vous trouverez deux paragraphes importants vous informant des décisions prises le mois dernier :

- Le projet de rapprochement avec la commune de Pacy sur Eure, qui est pour nous la solution pour l'avenir de Croisy compte tenu du contexte difficile de gestion et de la difficulté à trouver des personnes pour prendre la relève des anciens
- Le changement obligatoire de nomenclature budgétaire et comptable que nous impose la direction générale des finances.

En contrepartie de ces soucis de gestion, nous avons eu la joie cette année de voir naître 4 nouveaux petits croisillons. Cet été, nous honorerons 3 mariages et fêterons les noces d'or d'anciens habitants de Croisy qui souhaitaient revenir dans la commune pour célébrer cet événement.

La commune s'agrandit.

Nous avons aussi des ventes de maisons, des constructions et des nouveaux habitants qui s'installent. Nous ferons connaissances avec eux aux beaux jours.

Le 3 décembre nous avons eu notre déjeuner des anciens avec la présence de notre fidèle conseiller départemental Pascal Lehongre qui vient de recevoir la légion d'honneur, et son binôme départemental Cécile Caron.

Le 11 décembre a eu lieu l'illumination de la place de la mairie avec installation d'un grand sapin et illumination des façades de nos deux édifices. Illumination également du jardin du Château d'eau au Haut-Croisy, et installation de la crèche dans l'église.

Je voulais vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets pour cette nouvelle année 2023. J'espère pouvoir vous rencontrer le 22 janvier pour le Noël des enfants de Croisy et partager ce moment de convivialité lors de la dégustation de notre galette des rois.

Cordialement,

Jean Michel de Monicault  
Mairie de Croisy sur Eure

## INTRODUCTION, MOTIVATION.

En janvier 2016, déjà, nous avons opté pour répondre favorablement à une proposition de rapprochement avec la commune de Pacy-sur-Eure.

Après un parcours d'analyse et de réflexions, qui a duré 1 an, nous avons abandonné l'idée de ce rapprochement pour des raisons liées à l'augmentation significative des taxes locales d'imposition foncières et d'habitation que nous ne souhaitons pas imposer à nos habitants.

Le temps a passé et le contexte a évolué.

Par délibération du 8 novembre 2022, le conseil a décidé, par 8 voix contre 1, de reprendre ce dossier compte tenu de l'évolution du contexte, de l'intérêt des mutualisations et des contraintes financières, avec pour enjeu de mieux exister au sein d'une communauté agrandie, de maintenir les capacités budgétaires et de simplifier la gestion au quotidien.

Pour Croisy-sur-Eure, il s'agit de travailler sur un éventuel projet commun de territoire qui doit préciser les objectifs poursuivis dans les domaines de la gouvernance, de la

gestion, de l'entretien et du fleurissement, de la proximité des services publics, tout en conservant les identités des deux partenaires.

Reconstituer un groupe de candidats aux prochaines élections pour gérer la commune pourrait offrir une autre solution, mais à ce jour les candidats ne se bousculent pas... et cela ne va pas être facile.

Aussi, il nous a paru utile d'anticiper la démarche à trois ans des prochaines élections municipales pour lancer le débat de ce possible rapprochement.

La mise en place d'un groupe de travail et de réflexion avec tous les intéressés pourra être aidée par les services de l'état et ce travail préliminaire permettra de décider si nous adhérons ou pas à la fusion des deux communes en une commune nouvelle.

Pacy a répondu favorablement à ce projet et va nous proposer très prochainement un premier rendez-vous pour pouvoir échanger à ce sujet.

L'ensemble des conseillers municipaux de Pacy a été averti et est à priori satisfait de lancer ce projet.

## POURQUOI EST-IL SOUHAITABLE DE CONSIDERER CETTE FUSION ?

Depuis le dernier mandat et le début de celui-ci, la situation a fortement changé :

- Financièrement, l'état nous a supprimé de nombreuses recettes en regard de l'augmentation brutale des dépenses. Ce sont la disparition de la DGF de Croisy (25 000 € par an soit 10 % de notre budget initial), la suppression de la Taxe d'habitation remplacée par une moindre compensation, l'augmentation des énergies, du point d'indice des rémunérations du personnel et de l'inflation en général. Malgré des efforts importants pour diminuer les dépenses, celles-ci arrivent à un niveau équivalent à celui des recettes, ce qui prive Croisy de toute capacité d'investissement (voir la présentation du budget sur la lettre n° 54). La solution serait d'augmenter de façon significative les impôts locaux, en plus de ne pas pouvoir jouer sur l'augmentation significative de la dette par l'emprunt. Ce n'est pas acceptable...

- Les contraintes administratives deviennent de plus en plus importantes. Les tâches réalisées par les strates supérieures de l'administration reviennent maintenant aux communes (secrétariat informatisé, comptabilité & budgets, urbanisme, etc.) et les compétences sont de plus en plus difficiles à conserver dans une petite commune comme la nôtre, sauf faire exploser les charges de personnel en augmentant considérablement les heures de secrétariat (plein temps) et à prendre en charge par le maire et les adjoints la gestion des affaires.

- A la fin de ce mandat, l'intégralité des compétences actuelles ne sera plus présente. Le maire, après 5 mandats consécutifs et 46 années de conseiller municipal, les 3 adjoints dont deux ayant fait 3 mandats en tant qu'adjoint, l'actuelle secrétaire de mairie (part à la retraite dans 4 ans), ne seront plus en poste. La gestion de l'urbanisme prise en charge complètement par le premier adjoint devient très complexe et demande un temps important pour établir et suivre les dossiers. Ce poste sensible deviendra vacant.

Il faudra alors trouver des personnes volontaires, compétentes et très disponibles pour reprendre la gestion administrative, financière, juridique et urbanistique (locale) de la commune, avec une bonne connaissance du village ; et également recruter une secrétaire de mairie chevronnée et autonome, ce qui n'est pas facile actuellement à trouver. Faut-il cependant pouvoir constituer une nouvelle équipe dès maintenant pour être prêt à prendre le relais dans 3 ans ?

Cf : la feuille jointe « Une alternative pour Croisy / Elections Municipales de 2026 ».

- Lors des dernières élections, nous avons bien compris que les fonctions électives intéressaient peu de gens. Le bénévolat, en fait, devient une occupation qui ne fait plus l'unanimité de la société.

- Le maire est sollicité de plus en plus par des convocations multiples, la plupart du temps en journée, (préfecture, sous-préfecture, SNA, urbanisme, sécurité civile et préventive, restructuration administrative...) mais aussi le soir (19 h 00 à tard dans la soirée) au moins une fois par semaine. Sans présence aux réunions, nous ne pouvons être crédibles et l'information ne peut être assimilée et encore moins les règlements qui nous sont demandés de mettre en place.

# MUNE DE PACY SUR EURE : ON VOUS INFORME !



## LE CALENDRIER - LES GRANDES ETAPES :

Il faut compter un an pour l'analyse des données et établir le projet qui sera mis au vote des deux conseils municipaux

- PHASE D'ETUDE ET DE REFLEXION (3 à 5 mois)
- Pilotage par une commission de réflexion composée d'élus (réunions régulières sur le projet)
- Rédaction d'une charte fondatrice (comprendre la loi, fixer des objectifs et présenter le projet)
- Rencontres et réunions d'information et de travail :
- Rencontres avec les services de l'Etat (préfecture, sous-préfecture)
- Demandes d'études financières et fiscales et informations sur les modalités de mise en œuvre,
- Réunions avec les conseils municipaux,
- Fonctionnement de la commune, les élus, le nombre d'agents,
- Les adhésions extérieures (syndicats), les associations communales (subventions)
- Réunions avec les personnels, organisation, répartition des tâches...
- Mise en place d'un comité de transition et organisation d'ateliers avec les agents
- Information de la population : documents d'information, ouverture d'un site internet, urne dans les mairies pour questions des habitants...
- PHASE DE DECISIONS (avant la fin octobre 2023 voire 2024) - en lien avec les services de l'Etat, vote dans les conseils municipaux.
- CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE (avant le 31 décembre) : arrêté du préfet
- JANVIER N+1 (2024 ou 2025) : installation du nouveau conseil municipal fusionné entre Croisy et Pacy, élections du maire et des adjoints.

## LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS seront :

- Les services de la préfecture et de la sous-préfecture
- La direction départementale des finances publiques (DDFIP)
- Le comptable public (trésorier)
- Les services de la poste.

## LA BOITE A QUESTIONS.

Elle sera mise en place dès le mois de janvier pour permettre de répondre à vos questions sur le sujet. Une réunion publique sera par ailleurs organisée dans le courant de l'année 2023.



# ÇA S'EST PASSÉ À CROISY





## LEGENDE :

- 1 : Rassemblement des jurys du département «villes et villages fleuris», le 6 juillet
- 2 : Nichoir à chouettes installé dans le clocher de l'église
- 3 : Passage d'une vieille voiture, le 2 octobre
- 4 : Journée du patrimoine, «les enfants du patrimoine découvrent le circuit de Croisy», le 16 septembre
- 5 : Accueil de peintres américains, le 1<sup>er</sup> septembre
- 6 : Déjeuner sur l'herbe, animation de jeux en bois, le 26 juin
- 7 : Installation de la crèche et du sapin de Noël, le 11 décembre
- 8 : Repas des aînées, le 3 décembre





## NOS FINANCES : LE PASSAGE COMPTABLE DE LA M14 À LA M57 ... !

Une nouvelle contrainte vient de nous être imposée par la direction générale des finances : le changement de notre nomenclature budgétaire et comptable au plus tard le 1er janvier 2023 par la mise en place d'un nouveau dispositif : la M57.

Cette nouvelle instruction se substituera à toutes les catégories de nomenclatures (M14, M52, M71...), à l'exception des services publics industriels et commerciaux (nomenclatures M4X) et des établissements du secteur hospitalier, social et médico-social (nomenclatures M21 et M22). Les services financiers doivent réaliser des opérations préalables à la bascule. Une ligne de conduite pour réussir : l'anticipation ! c'est ce que nous avons entrepris à Croisy. Nathalie s'y attelle. Mais c'est un très gros travail qui nous tombe dessus en fin d'année en plus de la clôture des comptes que nous avons à réaliser.

Le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 est en réalité une petite révolution pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ; en effet, la M57 marque un rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée.

Bien que les nomenclatures actuelles (d'une manière générale la M14) soient basées sur le plan comptable général de la comptabilité privée, la M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux.

Toutefois, le passage à la M57 ne repose pas uniquement sur l'adoption d'un nouveau cadre comptable. Cette nouvelle nomenclature vise à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

La M57 reprend les grands principes comptables généraux, à savoir : sincérité, régularité, image fidèle, neutralité, pertinence, fiabilité, exhaustivité, intelligibilité et prudence.

Les étapes et prérequis que nous devons mettre en place sont les suivantes :

**Etape 1** : définir le périmètre des budgets concernés par la bascule au sein de la collectivité et prendre contact avec son éditeur de logiciel de gestion financière (janvier 2023) Une fois le périmètre identifié, il est nécessaire de prendre l'attache de l'éditeur du logiciel de gestion financière afin de programmer la bascule car tous les éditeurs vont être fortement sollicités en 2023 en vue de la bascule au 1er janvier 2024. Nous avons la chance avec notre logiciel (COSOLUCE) car le coût associé à ce changement est très inférieur à ceux de nos voisins (500 € au lieu de 3000€ pour certains logiciels)

**Etape 2** : le conseil a délibéré préalablement pour le passage à la M57 lors du conseil du 13 juin 2022,

**Etape 3** : La bascule à la M57 nécessite une forte implication des services financiers de la collectivité car de nombreuses opérations préalables sont à réaliser. Nous pouvons remercier la direction générale des finances pour ce cadeau de Noël. Cette étape doit être anticipée et faire l'objet d'un calendrier car les actions à mener s'ajoutent à la gestion quotidienne, celle-ci connaissant habituellement des pics d'activité comme c'est le cas lors de la clôture de l'exercice.

**Etape 4** : Etablir le calendrier de clôture de l'exercice en concertation avec le comptable public.

La bascule à la M57 nécessite d'anticiper, voire d'avancer, la clôture de l'exercice 2023, aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. En effet, la collectivité doit procéder à l'apurement et à la régularisation de certains postes de bilan (comptes d'imputations provisoires, comptes d'attentes et comptes de tiers, principalement).

Au-delà de ces prérequis et étapes, la collectivité devra s'adapter aux nouveautés introduites par la nomenclature budgétaire et comptable M57.

## CARNET DE CROISY

Hugo BATAILLE le 22 avril



Victoire, Colette GUENEAU,  
le 6 août



Clélia DALIA BOMPAIS,  
le 23 août



Giulia, Louise, Claude MACHEPY,  
le 3 octobre

### DÉCÈS

Daniel HY,  
le 19 juillet

-

Patrick Brier,  
le 24 juillet

